

Du Vingt-neuf octobre mil-neuf-cent-sept, à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE DE *Rose Charles Marius Félis*, épouse
première épouse de *Charles Joseph*.

âgé de *vingt cinq* ans, né à *La Garde*,
département de *Var*, le *vingt six* du mois
d' *novembre* mil huit cent *soixante*, *vingt* profession
d' *ouvrier du port* domicilié à *La Garde*, département
de *Var* fils *unique* de feu *Rose Geneviève Charles*
né à *La Garde* département
de *Var* profession d' *ouvrier en bâtiment*
domicilié à *La Garde* département d' *Var*,
et de *Charles Joseph Auguste* née à *Bourlon*
département d' *Var*, son épouse, domiciliée à *La Garde Var*,
La mère ici présente et consentante, d'une part.

Et de *Audiffren Madeleine Marie*.

âgée de *vingt deux* ans, née à *La Garde*,
département d' *Var*, le *deux sept* du mois
d' *novembre* mil huit cent *soixante quatre* profession
d' *ouvrière* domiciliée à *La Garde* département
de *Var* fille *unique* de *Audiffren Jean Marius*
Thomas né à *Var* département
d' *Var* profession d' *cultivateur*
domicilié à *La Garde* département d' *Var*
et de *Félicien Marie Eugénie* née à *La Garde*
département d' *Var*, son épouse, domiciliée à *La Garde Var*,
La mère ici présente et consentante, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite dans
l'église le vendredi dix huit octobre mil neuf cent sept, devenue
officielle pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux,
3° Vu l'acte de décès de la femme du futur époux,
4° Vu l'acte de décès du père du futur époux,
5° Vu l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été
fait de contrat de mariage à la date de

du mois de *mai* mil neuf cent
par devant *M*
notaire *A*
département d' *Var*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Audiffren*
Madeleine Marie et l'autre *Rose Charles Marius*
Félis

Le tout en présence de *Rose Ferdinand*
domicilié à *La Garde* département d' *Var*
âgé de *vingt deux* ans, profession d' *charpentier*,
père du futur

De *Félicien Joseph*
domicilié à *Var* département d' *Var*
âgé de *cinquante quatre* ans, profession d' *Rebouteur*,
oncle du futur

De *Audiffren Celestin*
domicilié à *La Garde* département d' *Var*
âgé de *vingt neuf* ans, profession d' *cultivateur*,
père du futur

Et de *Rose Victorin*
domicilié à *La Garde* département d' *Var*
âgé de *vingt cinq* ans, profession de *cultivateur*
cousin germain du futur

Après quoi moi *Audouin Charles*, Maire de la
commune de *La Garde*,
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par *toutes les parties*, à l'exception de la mère du futur
époux, déclaré ne le savoir.
* Approuvé dix sept mots après nuls.

Madeleine Rose *Rose*

Rose Charles

Audiffren Madeleine Marie

Félicien Joseph

Rose Victorin